

DELIBERATION N° 81/78 : ANNULATION DE LOCATION DE LOGEMENT GRAND CHEMIN

Le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 21 Février 1978, il a été décidé de louer provisoirement un logement situé dans l'immeuble communal sis grand chemin, à Mr et Mme POUILLANGE Alain.

Or, les demandeurs ont fait savoir récemment en Mairie qu'ils n'avaient jamais occupé ce logement et ne désiraient plus le louer.

Il convient donc d'annuler la délibération N° 25/78 prise le 21.02.78.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- la délibération N° 25/78 du 21 Février 1978 qui décidait la location de l'immeuble communal sis Grand Chemin à Mr et Mme POUILLANGE est annulée.